

Bulletin d'information 2009

des sites Natura 2000

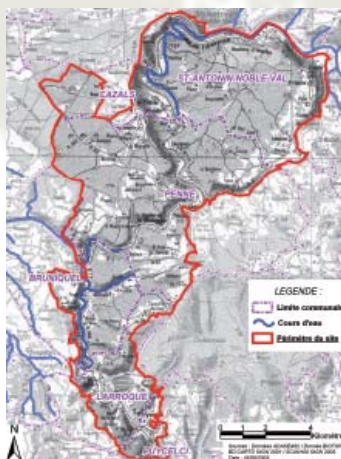
- « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » FR 7300952
- « Causse de Gaussou et sites proches » FR 7300953

L'animation de ces sites est confiée au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Le 22 mai 2008, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été désigné lors du comité de pilotage des sites Natura 2000 Gorges de l'Aveyron et Causse de Gaussou, comme maître d'ouvrage de l'animation des documents d'objectifs (DOCOB) liés à ces sites.

L'animation a pour objectif de mettre en œuvre les actions recommandées dans ces DOCOB afin de conserver ou de rétablir, dans un état de conservation favorable à leur maintien à long terme, les habitats naturels et les espèces (de la faune, de la flore) qui ont justifié la désignation de ces sites Natura 2000, Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a confié cette animation à l'ADASEA du Tarn-et-Garonne (de novembre 2008 à novembre 2009), accompagnée pour cette mission par l'ADASEA du Tarn (ATASEA), l'association AI País de Boneta - CPIE Midi-Quercy et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) de Midi-Pyrénées.



Le site Natura 2000

« Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »

- ✓ 11 660 hectares (52,5% Tarn et 47,5% Tarn-et-Garonne) traversés par un corridor écologique, la rivière Aveyron et ses affluents.
- ✓ 6 communes : Bruniquel, Cazals, Larroque, Penne, Puycelsi et Saint Antonin-Noble-Val.
- ✓ 11 habitats et 16 espèces animales d'intérêt communautaire, inscrits dans le cadre de la directive européenne « Habitats, faune, flore » du 21 mai 1992.

Le site Natura 2000

« Causse de Gaussou et sites proches »

- ✓ 157 hectares répartis en 4 entités : Pech de Gaussou, Pech de Célarié, Pech de Racarières, Vallon de Saint Symphorien.
- ✓ 3 communes : Caylus, Lavaurette et Puylaroque.
- ✓ 4 habitats d'intérêt communautaire : grottes naturelles non exploitées par le tourisme, formations à genévrier sur landes ou pelouses calcaires, prairies maigres de fauche de basse altitude, pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire.
- ✓ 4 espèces animales d'intérêt communautaire, inscrites dans le cadre de la directive européenne « Habitats, faune, flore » du 21 mai 1992 : le Damier de la Succisse, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels.

Il s'agit de préserver cette diversité biologique pour les générations futures, tout en valorisant les territoires et en tenant compte des diverses activités humaines présentes sur ces sites.



Les outils de gestion sur les deux sites Natura 2000

Deux réunions ont été organisées en décembre 2008 :

- ✓ Une à Cazals pour le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » avec une quinzaine de participants,
- ✓ Une à Lavaurette pour le site « Causse de Gaussou et sites proches » avec une dizaine de participants.

L'objectif de ces réunions était d'informer les agriculteurs, les propriétaires non agriculteurs connus et les élus locaux des outils de gestion disponibles : contrats MAET (Mesures agro-environnementales territorialisées), contrats Natura 2000 et chartes.

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 sont des outils de gestion qui visent à maintenir et restaurer, dans un bon état de conservation, les espèces et les habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Cette année, trois nouveaux contrats ont été signés sur les deux sites et un autre est en cours d'élaboration.



Site
« Gorges de l'Aveyron,
causses proches et
vallée de la Vère »

Site
« Causse de Gaussou
et sites proches »

Les contrats en 2009	24	1
Les contrats signés cette année	2 pour une surface de 52 ha	1 pour une surface de 17 ha
Les surfaces d'habitats naturels d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces sous contrat	848 ha	17 ha


La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion individuel aux objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le territoire de ce site.

L'adhésion à la charte relève d'une démarche volontaire. La signature de ce document implique le respect d'un certain nombre d'engagements non rémunérés et permet d'accéder à certains avantages fiscaux.

A ce jour, une charte a été signée sur le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ».

Les chartes des sites « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches » peuvent être consultées sur le site Internet du Pays Midi-Quercy.

 **Les bénéficiaires de ces outils de gestion sont accompagnés pour l'élaboration et le suivi technique de leurs projets**

Vous êtes propriétaire de terrains dans le périmètre de ces sites (agriculteur ou non agriculteur) et souhaitez plus d'informations ou étudier la possibilité d'un contrat, d'une charte Natura 2000 ?



Contactez

L'ADASEA pour les terrains situés en Tarn-et-Garonne

Nathalie Rossi-Larrieu

Tél. : 05 63 21 14 10 ou courriel :

nathalie.rossi-larrieu@adasea82.fr

L'ATASEA pour les terrains situés dans le Tarn

Claire Hermet

Tél. : 05 63 48 83 48 ou courriel :

claire.hermet@adasea.net



Colonie de Grands Rhinolophes
© CREN MP (S. Déjean)

La grotte du Capucin, un site emblématique

Une concertation a été engagée entre les propriétaires et les utilisateurs pour maintenir les colonies de chiroptères.

La préservation des chauves-souris un enjeu majeur sur le site

Les « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », l'un des grands sites à chauves-souris de Midi-Pyrénées

8 espèces d'intérêt communautaire y résident : le Petit et le Grand Rhinolophe, le Rhinolophe Euryale, le Petit et le Grand murin, le Minioptère de Schreibers, la Barbastelle, le Murin à oreilles échanquées.

Face à la baisse des effectifs de ces espèces, l'enjeu porte sur leur préservation et celle de leurs différents habitats. Pour cela, la participation de l'ensemble des acteurs concernés est nécessaire (propriétaires, collectivités, usagers de sites naturels...).

Des actions d'information et de concertation ont été engagées dans cette perspective.

Les « Maîtresses de la Nuit » à Cazals

Plus de 60 personnes étaient au rendez-vous, pour une soirée à la découverte des chauves-souris avec Frédéric NERI, du CREN Midi-Pyrénées. Les mœurs des chauves-souris, leurs techniques de chasse, les principales espèces de Midi-Pyrénées, leur utilité et l'intérêt à les protéger et à cohabiter avec elles ont été présentés.

La soirée s'est prolongée par une déambulation dans le village. Grâce au détecteur d'ultrasons, les enfants ont pu se mettre à l'écoute des pipistrelles communes et des oreillardards. La soirée s'est terminée au bord de la rivière Aveyron, en admiration devant quelques Murins de Daubenton en vol à la surface de l'eau et happant quelques insectes nocturnes.



Deux nouvelles plaquettes d'information disponibles sur les chauves-souris

Vous avez trouvé des chauves-souris dans votre maison ou sur une falaise ou souhaitez des conseils ?



Contactez

Le Groupe Chiroptères
de Midi-Pyrénées
CREN (Conservatoire Régional des
Espaces Naturels)
Tél. : 05 81 60 81 90
Courriel : ENMP@espaces-naturels.fr
Site Internet :
<http://enmp.free.fr/frames/frgcmp.htm>



Des actions de sensibilisation et de communication

Une « Charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme pour la préservation des gorges de l'Aveyron, des causses proches et de la vallée de la Vère »

Propice à l'accueil touristique, ce site nécessite une conciliation entre les activités touristiques et la préservation de ses atouts naturels. L'objectif de ce projet est à terme de sensibiliser les visiteurs à la valeur patrimoniale de ce site et à sa richesse écologique. Il s'agit d'éviter la dégradation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Pour élaborer cette charte, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a réuni des acteurs concernés par la rivière (propriétaires, communes, Offices de Tourisme, représentants d'activités de pleine nature, randonnée, canoë-kayak, spéléologie, pêche...) afin d'engager une large concertation et de définir des bonnes pratiques, que chacun pourra mettre en œuvre.

A ce jour, plusieurs réunions de concertation ont été organisées (le 2 février, les 3 mars et 18 juin en groupes de travail et le 10 septembre 2009).

Pour plus d'informations sur la charte :



Contactez le CPIE Midi-Quercy
Tél. : 05 63 24 06 26 - Courriel : mdp82@wanadoo.fr

Des actions de sensibilisation tout au long de l'année

✓ Une exposition itinérante sur le site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ». Editée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en mai 2009, conçue par l'ADASEA 82, elle présente les habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de ce site. Des exemples de mesures de gestion et de pratiques compatibles avec leur préservation sont également mentionnés. Cette exposition peut être mise à la disposition des collectivités, de structures publiques et d'associations, sous forme de prêt gratuit.



✓ Journées Nature de Midi-Pyrénées du 30 mai au 7 juin 2009 :

- Randonnée dans le vallon de St Symphorien à Lavaurette, concours photo sur la flore du site Causse de Gaussou avec la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et l'ADASEA 82,
- Découverte du sentier d'interprétation au Roc d'Anglars à Saint Antonin-Noble-Val, animée par l'ADASEA 82, l'ATASEA 81, la LPO 81 et le CPIE Midi-Quercy,
- Balade naturaliste sur les hauteurs du Roc Deymié, dominant un méandre de l'Aveyron, animée par le Syndicat d'initiative d'Espinassac,
- Projection-débat et exposition du CREN Midi-Pyrénées sur le thème « Des chauves-souris et des hommes » à Saint Antonin-Noble-Val.

☀ Les perspectives 2010-2011

✓ La signature de nouveaux contrats et chartes Natura 2000 avec des propriétaires et des gestionnaires agricoles et forestiers de parcelles, sur ces sites.

✓ Le suivi et l'accompagnement des propriétaires et gestionnaires sous contrats et chartes.

✓ Le suivi des populations de chauves-souris dans plusieurs grottes.

✓ La mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation : conservation des chauves-souris et de leurs habitats, poursuite de la concertation sur la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme.

📷 Plus d'informations sur les sites Natura 2000

✓ Site du Pays Midi-Quercy :
<http://www.paysmidiquercy.fr/>

✓ Site de la DREAL Midi-Pyrénées :
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>

✓ Site du portail Natura 2000 :
<http://www.natura2000.fr/>

✓ Site du MEEDDM : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
12 rue Marcelin Vigié - BP 82
82 800 Nègrepelisse
Tél. : 05 63 24 60 64

Edition : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
Elaboration : ADASEA 82, ATASEA, CPIE Midi-Quercy, CREN Midi-Pyrénées et SMPMQ
Conception graphique : QUÉTARYL
Crédits photos : CPIE Midi-Quercy
Impression : Graphic 2000 - Imprimé sur papier recyclé - Imprim'Vert - Octobre 2009.

Document réalisé grâce à l'appui financier de l'Union européenne (FEADER), de l'Etat et du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales

